



Mardi 17 juin 2014

Des pesticides sur les surfaces d'intérêt écologique ? La Fondation Nicolas Hulot s'inquiète des discussions en cours

Sur la scène européenne, Stéphane Le Foll a su donner un élan pour une politique agricole commune (PAC) à la fois un peu plus équitable et plus verte. Aujourd'hui, charge à la France de décliner le règlement européen pour en faire un socle le plus ambitieux possible. Or les discussions actuelles au Ministère de l'agriculture pourraient nous éloigner de cet objectif en ouvrant la porte à l'autorisation d'utiliser des pesticides sur les surfaces d'intérêt écologique (SIE). Alors que Stéphane Le Foll organise mardi 17 juin une conférence de presse pour présenter l'état d'avancement de son projet agroécologique, la Fondation Nicolas Hulot lui demande rester cohérent.

Un projet agroécologique incompatible avec l'autorisation de pesticides

Avant le 1er août, chaque Etat membre doit fixer les types de surfaces d'intérêt écologique qu'il autorise pour cette mesure du verdissement en faveur de la biodiversité : chaque exploitation française devra en effet dédier 5% de sa surface à des haies, arbres, bandes tampons, cultures intercalaires, cultures fixatrices d'azote... Chaque Etat peut également en définir les méthodes de production, et notamment y interdire les engrais et les pesticides.

Que va décider le gouvernement français ?

Pour Amandine Lebreton, coordinatrice agriculture/alimentation de la Fondation, « *la volonté du gouvernement de faire de la France le leader européen en matière d'agroécologie est totalement incompatible avec l'autorisation des pesticides et des engrais sur les SIE. Une fausse note sur ce sujet conduirait de fait à revoir l'utilisation du mot « verdissement » de la PAC* ». Par ailleurs, « *cette mesure du verdissement ne doit pas être stigmatisée comme étant une mesure contraignante, mais bien comme un cadre nécessaire à la transition agroécologique. Et ainsi répondre aux attentes du monde agricole mais aussi des citoyens et des consommateurs, en demande d'une agriculture et d'une alimentation plus saines* ».

Tout aussi importante est la question de savoir comment la France pourrait justifier auprès de la Commission les bienfaits de cette mesure sur la préservation de la biodiversité si les pesticides étaient autorisés. De toute évidence, elle ne le pourrait pas, s'exposant ainsi au risque de nouvelles sanctions financières considérables, qu'elle devra honorer à l'aide de l'argent public. Il faut redonner un sens à la politique européenne dont la PAC constitue encore 40% du budget.

Contact :

Manuela Lorand – 01 41 22 10 94 – m.lorand@fnh.org